

## Relevé des décisions

### **CPF-104/2018/D1063 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 104<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

### **CPF-104/2018/D1064 : Rapport de la 103<sup>e</sup> session du CPF**

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 103<sup>e</sup> session, tenue le 6 avril 2018 à Paris.

### **CPF-104/2018/D1065 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

Le Conseil permanent prend acte du rapport présenté par la Secrétaire générale sur les situations politiques et sécuritaires en cours dans l'espace francophone, ainsi que sur l'action politique, diplomatique et économique de la Francophonie.

Le Conseil permanent exprime sa ferme condamnation des attentats terroristes et manifeste sa solidarité à l'endroit de tous les pays touchés par de tels actes. Il renouvelle ses appels à une mobilisation internationale forte, concertée et coordonnée pour lutter contre ce fléau, notamment par un appui accru à la force conjointe du G5 Sahel. Il se félicite à cet égard des avancées réalisées dans le cadre des travaux menés actuellement en vue de la mise en place du Réseau francophone de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, dont l'annonce officielle interviendra en septembre.

Le Conseil permanent appuie le plaidoyer et les nombreuses actions conduites par la Secrétaire générale en faveur de la paix, de la démocratie, de l'État de droit, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Il salue à cet égard la publication d'un manuel des procédures du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, qui met en lumière toutes les ressources et potentialités de ce texte de référence dans ses dimensions de prévention et de réaction rapide. Rappelant l'importance de la conduite apaisée des processus démocratiques, notamment l'organisation d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives, le Conseil salue l'expertise et l'accompagnement déployés par l'OIF en matière électorale dans plusieurs pays membres engagés dans la préparation de scrutins majeurs. Il réitère son appel au dialogue inclusif dans tous les pays et régions de l'espace francophone qui traversent des situations politiques difficiles.

Le Conseil permanent salue par ailleurs la tenue de la Conférence *Saint-Boniface, douze ans après* en mai dernier à Ottawa, qui a permis d'évaluer la mise en œuvre de ce texte normatif sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, et tracer ainsi de nouvelles perspectives selon le potentiel de l'OIF et à l'aune des nouveaux défis et enjeux. Il salue également la tenue d'une nouvelle édition des journées des réseaux institutionnels francophones, partenaires essentiels de l'action de l'Organisation.

D'autre part, le Conseil permanent réitère sa forte préoccupation quant à la question migratoire et aux traitements subis par les migrants, en appelant à lutter aussi contre les causes de ce phénomène. Il prend note de la mobilisation de l'OIF en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. A cet égard, la Secrétaire générale informe le Conseil permanent de la Conférence régionale sur les migrations en Afrique de l'Ouest que

l'OIF organisera à Dakar en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, destinée à mieux appréhender et identifier les réponses à apporter aux défis et besoins spécifiques rencontrés par les femmes migrantes. Elle signale, par ailleurs, la tenue de la Conférence internationale sur l'accès aux médicaments et produits médicaux de qualité en Afrique francophone organisée avec l'ONUSIDA, le 22 mai 2018 à Genève, qui s'inscrivait dans le droit fil des résolutions sur les faux médicaments adoptées par les Sommets de Montreux et de Dakar.

Par ailleurs, le Conseil permanent a pris note des actions et plaidoyers menés pour mettre en œuvre les stratégies économique et numérique de la Francophonie. Dans ce cadre, l'OIF a continué d'accompagner ses pays membres en développement dans les rencontres internationales, afin que les institutions financières internationales mesurent bien leurs besoins. La concertation organisée conjointement avec le Commonwealth en direction du G20 se poursuit également avec la présidence argentine, sur les questions telles que le financement des infrastructures ou la sécurité alimentaire. Les actions dans le domaine de l'entrepreneuriat se poursuivent également, avec notamment la tenue à du Forum international « Jeunesse et emplois verts », à Niamey, au Niger, du Forum «Entreprendre en Francophonie » à Cotonou, au Bénin, ou encore les initiatives visant le renforcement des capacités de jeunes femmes africaines, étudiantes et professionnelles. La Secrétaire générale signale en outre l'intérêt de la création, à l'initiative du Bénin, d'un réseau des Ministres en charge de l'économie numérique, qui pourrait être lancé à l'occasion du Sommet d'Erevan.

D'autre part, le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui a souligné une collaboration fructueuse avec l'OIF et mis l'accent sur l'usage de la langue française dans les instances internationales, la lutte contre le terrorisme, en particulier dans le Sahel, la problématique des migrations internationales, en lien avec la question de la sûreté et de la faim, ainsi que sur le drame des enfants sans identité.

#### **CPF-104/2018/D1066 : Préparation du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie (Erevan, 11-12 octobre 2018)**

Le Conseil permanent prend note avec satisfaction des informations détaillées communiquées par le représentant de l'Arménie, qui a souligné le bon déroulement, sous sa présidence, des travaux du comité *ad hoc* de rédaction, sur la déclaration du Sommet consacré au thème *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone*, et les trois projets de résolutions déposés portant sur :

- la participation culturelle ;
- le transfert des connaissances et la valorisation de la recherche ;
- le 25<sup>e</sup> anniversaire des Principes de Paris.

Le Conseil permanent prend également connaissance de l'état d'avancement de l'élaboration du *Pacte francophone pour le Vivre ensemble*, document proposé par l'Arménie pour acter de façon non contraignante l'ensemble des principes et valeurs qui régissent ce *vivre ensemble*.

Outre les questions logistiques, le Conseil permanent prend note des dispositions envisagées s'agissant de la participation des jeunes au Sommet ainsi que de l'organisation du Forum économique, qui se tiendra le 10 octobre 2018. En suivi de la proposition entérinée lors de la précédente session du CPF, une réunion des 17 ministres membres de l'Union européenne et membres ou observateurs à l'OIF, se tiendra en marge de la Conférence ministérielle, afin de se pencher, à un haut niveau politique, sur la question préoccupante du recul du français dans l'Union européenne.

Le Conseil permanent encourage le comité *ad hoc* de rédaction dans la poursuite de ses travaux. Il salue la mobilisation des nouvelles autorités de l'Arménie pour le succès de ce Sommet et les encourage dans cette tâche, en les assurant de son plein appui.

S'agissant, par ailleurs, des travaux engagés au sein du comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet d'Erevan, présidé par l'Albanie, le Conseil permanent prend acte des trois candidatures pour le passage du statut d'observateur à celui de membre associé déposées par les Emirats arabes unis, le Kosovo et la Serbie, ainsi que des quatre demandes d'adhésion en qualité d'observateur déposées par la Gambie, l'Irlande, l'État de la Louisiane aux États-Unis d'Amérique et Malte. Le Conseil permanent encourage le comité *ad hoc* à poursuivre ses travaux en vue de soumettre ses recommandations à la prochaine session du CPF. Le Conseil prend note que le rapport de la mission mandatée en Arabie saoudite a été adressé aux chefs d'État et de gouvernements membres de plein droit. Il prend note en outre de la poursuite des travaux du groupe restreint rattaché à ce comité, chargé de la réflexion sur le fonctionnement des instances, de la place des observateurs et de l'élargissement de l'OIF.

#### **CPF-104/2018/D1067 : Point d'information sur le suivi des engagements du Sommet d'Antananarivo**

Le Conseil permanent a entendu la communication du représentant de Madagascar sur la mise en œuvre des engagements du Sommet d'Antananarivo en ce qui concerne tant la Déclaration que les résolutions du Sommet et dont le détail figure dans des tableaux régulièrement actualisés. Il invite tous les acteurs concernés à continuer d'apporter leurs contributions à cet important exercice collectif de reddition, en vue du bilan qui sera présenté par Madagascar, lors de la 35<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Erevan.

#### **CPF-104/2018/D1068 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a, notamment, annoncé la tenue de la 2<sup>e</sup> Conférence de Fès pour le dialogue des cultures et des religions, organisée du 10 au 12 septembre 2018 conjointement par le Royaume du Maroc et l'OIF, qui aura en charge l'élaboration du contenu, dont la ligne directrice sera l'altérité. Les conclusions devraient soutenir le plaidoyer et les actions de la Francophonie en faveur du dialogue interculturel et interreligieux. Elle fait part de sa rencontre, le 21 mai 2018, avec le directeur général de l'Office des Nations unies à Genève, et se félicite de ce que ce dernier ait donné instruction formelle pour que tous les avis de recrutement au sein de l'ONUG mentionnent désormais le français comme une compétence linguistique indispensable en plus d'être systématiquement publiés en français. En rappelant la responsabilité des États dans l'usage de la langue française, elle invite les capitales francophones, particulièrement africaines, à faire acte de candidature pour abriter l'un des centres administratifs des Nations unies dont la délocalisation est prévue dans le cadre de la réforme en cours de l'ONU.

Par ailleurs, la Secrétaire générale signale la tenue, le 2 juillet, de la 9<sup>e</sup> réunion thématique avec les observateurs, sur le thème des relations entre ces derniers et les États et gouvernements membres. Les observateurs ont exprimé le souhait que soient organisées des réunions spécifiques avec les États et gouvernements membres pour approfondir les pistes de coopération, particulièrement sur le continent africain, affirmant que c'est à leurs yeux une plus-value de la Francophonie que de mettre en lien et en partenariat des pays et des régions sur les cinq continents.

D'autre part, la Secrétaire générale réaffirme sa volonté de voir l'OIF, l'APF, les opérateurs et les conférences ministérielles permanentes travailler en étroite collaboration dans les nombreux champs de coopération communs. Elle se félicite que son appel incessant à ce multi-partenariat intégral et intégré se soit concrétisé dans le cadre de l'élaboration de la programmation 2019-2022 de l'OIF ainsi que de l'élaboration de la stratégie pour la promotion de l'égalité femme-homme. Au sujet de celle-ci, elle se réjouit vivement de la finalisation qu'un document fort et consensuel en faveur des droits et de l'égalité pour toutes

les femmes et toutes les filles qui, une fois adoptée aux instances d'Erevan, devra être rapidement suivi d'effets.

La Secrétaire générale annonce par ailleurs, la tenue à Genève du 17 au 19 septembre 2019 de la 2<sup>e</sup> Conférence internationale des jeunes francophones, notamment pour préparer leur contribution à la thématique du Sommet d'Erevan.

Le Conseil permanent a également entendu l'exposé de l'Administrateur de l'OIF, qui a présenté l'état d'avancement des documents majeurs en cours d'élaboration : le compte-rendu d'exécution de la programmation 2015-2018 ainsi que son évaluation ; la programmation quadriennale 2019-2022 ; le budget de l'Organisation pour 2019-2022 ; l'élaboration d'un cadre de modernisation et de consolidation de la politique de transparence de l'OIF.

L'Administrateur s'est réjoui que le bilan de la programmation 2015-2018 présente des résultats très positifs et indique que l'OIF est déjà mobilisée pour prendre en compte les recommandations des évaluateurs externes, les leçons apprises ainsi que les orientations des États et gouvernements pour l'élaboration de la nouvelle programmation. Le multilatéralisme, le resserrement stratégique y seront encore renforcés, de même que la décentralisation des programmes, en vue de répondre à la grande diversité de l'espace francophone. A cet égard, le projet d'implantation d'un Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (BRANMO) se poursuit : une mission de repérage et d'évaluation de l'OIF s'est rendue en Tunisie du 11 au 14 juin et se rendra au Liban prochainement. L'Administrateur rappelle que la décision du choix de l'implantation de ce bureau relève de la CMF, dont la prochaine session se tiendra en octobre à Erevan. Par ailleurs, la nouvelle programmation recherche une transversalité des programmes qui soit efficace sans diluer les priorités stratégiques, comme le dispositif d'enseignement et d'apprentissage massifs du et en français de qualité, pour lequel l'Administrateur en appelle à un engagement de tous les acteurs de la Charte de la Francophonie. L'Administrateur rappelle la responsabilité partagée quant à l'adéquation des moyens avec les ambitions affichées et les objectifs assignés à l'OIF. Il sollicite des gestes forts des États et gouvernements pour soutenir la nouvelle programmation, mais aussi les moyens directs ou indirects qui permettent de mettre en œuvre efficacement la programmation que l'Organisation souhaite maintenir à 36 millions d'euros par an, grâce à la poursuite du contrôle, voire de la diminution des frais de fonctionnement. Il remercie les délégations, notamment les principaux contributeurs, d'avoir accepté, dans un geste d'engagement et de solidarité, une indexation annuelle de 1,5% des contributions statutaires, dans le cadre de l'élaboration du budget quadriennal 2019-2022. Dans le même temps, l'OIF s'est engagée à réduire ses dépenses de fonctionnement et à atteindre l'équilibre budgétaire, en comptant sur le paiement et le recouvrement des contributions statutaires, qui permettent le bon fonctionnement et la mise en œuvre des actions de coopération. Toutefois, l'Administrateur regrette, malgré les succès engendrés par le groupe de travail sur le barème des contributions sur le recouvrement des arriérés aux instances d'Antananarivo, de constater que le montant de ces arriérés s'élève à 5,8 millions d'euros. Il signale à cet égard les mesures prévues par les textes à l'encontre des pays accusant des arriérés de contributions statutaires.

S'agissant des questions administratives et financières, l'Administrateur remercie la Cour des comptes du Maroc, pour la mission d'audit externe effectuée du 3 au 20 avril dernier, conformément aux normes internationales d'audit ainsi qu'au règlement financier de l'OIF.

Il se réjouit du niveau du taux d'exécution corrigé de la programmation du budget 2017 qui est de 90%, alors qu'il était de 79% en 2015 et de 80% en 2013. Concernant l'exécution budgétaire pour 2017, la comptabilité analytique établit le ratio entre programmation et fonctionnement à 77 contre 23. Ces états financiers font ressortir une situation nette de 29,627 millions d'euros et un solde net négatif de l'exercice de 2,139 millions d'euros. Il

précise qu'il s'agit là d'un déficit comptable et non budgétaire résultant des normes IPSAS (Normes comptables internationales du secteur public), et que cela a été précédemment le cas pour les exercices 2002, 2004 et 2005. Il s'explique par la conjonction des quatre facteurs suivants : la baisse des contributions volontaires de 1,6 millions d'euros ; le non recouvrement attendu d'arriérés de contributions statutaires ; une perte nette due aux variations des taux de change de 0,9 million d'euros ; une hausse des charges de personnel de 2,9 millions d'euros due à la mise en œuvre des mesures relatives à l'ajustement des salaires et à la révision de l'âge de départ à la retraite. Par ailleurs, l'Administrateur indique que le fond de réserve de l'OIF s'élève aujourd'hui à 20,40 millions d'euros et qu'il a été reconstitué sur les trois dernières années, après avoir été pleinement utilisé pour équilibrer le budget relatif à la programmation sur le quadriennium 2015-2018, en application des décisions prises par la CMF de Dakar en 2014.

Enfin, à la suite de son annonce lors de la session du CPF du 6 avril 2018, l'Administrateur propose qu'au-delà des mécanismes prévus par le Règlement financier et les directives en vigueur, l'OIF se dote d'un cadre de consolidation de la politique de transparence de l'OIF.

Le Conseil permanent a également entendu les interventions de l'AUF, de TV5Monde, de l'Université Senghor d'Alexandrie et de l'AIMF, ainsi que celles de la Confémén et de la Conféjes, qui ont fait un point d'information sur les faits saillants dans la conduite de leurs programmes de coopération et des activités prévues dans la perspective du Sommet d'Erevan. Il a pris acte des actions et des plaidoyers menés par ces acteurs afin de répondre toujours mieux, dans leurs champs d'activités respectifs, aux défis de l'éducation, de la formation, de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes ainsi que du développement. Le Conseil permanent a pris connaissance de la nomination du nouveau secrétaire général de la Confémén, M. Abdel Rahamane Baba-Moussa, de nationalité béninoise, lors de la session ministérielle tenue les 23 et 24 mai à Bathurst (Canada Nouveau-Brunswick). Le Conseil a marqué son appréciation du travail mené avec conviction au cours des huit dernières années par le secrétaire général sortant, M. Jacques Boureima-Ki, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2018. Le Conseil a également entendu le vibrant plaidoyer en faveur des migrants du président du comité de suivi de la Conférence des OING et OSC, qui prenait la parole pour la dernière fois au CPF.

À la suite des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, et plus particulièrement pour l'élaboration d'une programmation 2019-2022 resserrée et de la stratégie pour la promotion de l'EFH, le Conseil permanent entérine les conclusions formulées par les groupes de travail, la commission économique et la commission de coopération et de programmation, ainsi que les recommandations formulées par la commission administrative et financière.

En conséquence, le CPF adopte :

- la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2017 ;
- la résolution portant reconduction de crédits et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2018.

Par ailleurs, le CPF recommande à la CMF d'Erevan le renouvellement du mandat de quatre ans de la Cour des comptes du Royaume du Maroc en qualité d'auditeur externe de l'OIF et du FMU, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

D'autre part, s'agissant du projet d'élaboration d'un cadre de consolidation de la politique de transparence de l'OIF, le Conseil permanent met en place un groupe de travail rattaché au CPF, placé sous la présidence du Canada-Québec, qui sera chargé de mener à bien l'élaboration de cette politique et d'accompagner sa mise en œuvre.

Enfin, le Conseil permanent approuve l'avant-projet de Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles et le soumet en l'état aux instances d'Erevan.

Considérant la gravité des mesures décidées par la CMF de 2011 à l'encontre des États et gouvernements accusant des arriérés de contributions statutaires mais aussi le manque à gagner pour l'Organisation, le Conseil permanent rappelle les États et gouvernements à leurs responsabilités et décide d'appliquer ces mesures à partir de la prochaine session du CPF à Erevan, afin de permettre aux pays concernés d'apurer leurs arriérés avant le mois d'octobre 2018. Le Conseil permanent salue l'action menée par la présidente du groupe de travail sur le barème des contributions dans ce dossier et demande à l'Administrateur de poursuivre résolument ses contacts avec les États concernés dans les semaines à venir.

**CPF-104/2018/D1069 : Accréditation des organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG) auprès de la Francophonie**

A la suite de la révision des *Directives régissant les relations de la Francophonie avec les organisations internationales non gouvernementales (OING) et les organisations non gouvernementales (ONG)* et de l'appel à candidatures clos le 7 juin 2018, le Conseil permanent accorde l'accréditation auprès de la Francophonie aux 127 OING et ONG proposées par la Secrétaire générale. Ces organisations seront invitées à la prochaine conférence des OING et ONG, qui se tiendra du 12 au 14 septembre 2018 à Erevan.

**CPF-104/2018/D1070 : Prochaines réunions des instances de la Francophonie**

La prochaine session du CPF se tiendra le 7 octobre 2018 à Erevan, en préparation de la 35<sup>e</sup> session de la CMF et du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui s'y dérouleront respectivement les 8-9 et 11-12 octobre.

**CPF-104/2018/D1071 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 104<sup>e</sup> session. Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.